

DEPARTEMENT DU PUY DE DOME

---

**PROCES VERBAL des délibérations du Conseil  
Municipal**

**Séance du 23 mars 2011**

---

Date de la convocation : 18.03.11

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

---

**Le 23 mars deux mille onze**, à 20h00, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame **Nadine BOUTONNET, Maire**, à la suite de la convocation qui leur a été adressée le 18 mars 2011 conformément à la loi, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour, ci-après :

**FINANCES**

- |     |  |         |
|-----|--|---------|
| 1.  | COMMUNE Compte administratif 2010                              | 2011-12 |
| 2.  | COMMUNE Affectation des résultats                              | 2011-13 |
| 3.  | ASSAINISSEMENT Compte administratif 2010                       | 2011-14 |
| 4.  | ASSAINISSEMENT Affectation des résultats                       | 2011-15 |
| 5.  | COMMUNE - Compte de gestion 2010                               | 2011-16 |
| 6.  | ASSAINISSEMENT - Compte de gestion 2010                        | 2011-17 |
| 7.  | Vote des taux des impôts locaux 2011                           | 2011-18 |
| 8.  | Vote des taux de surtaxe assainissement 2011                   | 2011-19 |
| 9.  | Demande de subventions – Opération réfection Impasse des Roses | 2011-20 |
| 10. | COMMUNE Budget 2011  | 2011-21 |
| 11. | ASSAINISSEMENT Budget 2011                                     | 2011-22 |

**ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

- |     |   |         |
|-----|---|---------|
| 12. | Modification du règlement intérieur « jardins pour tous » | 2011-23 |
| 13. | Approbation de l'Agenda 21 communal                       | 2011-24 |

**AFFAIRES SCOLAIRES – JEUNESSE - CCAS**

- |     |   |         |
|-----|---|---------|
| 14. | Convention FAL 2011   | 2011-25 |
| 15. | Modification des représentants du conseil municipal au CCAS | 2011-26 |

**QUESTIONS DIVERSES**

*Signature*

**Etaient présents** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

**AUBERT Marie-Christine, BOUILHOL Jean-Charles, CHALARD Christine, COUTURIER Philippe, DE ABREU Jérôme, GANNE Philippe, JOUVE Isabelle, LAURENT Michel, LEVADOUX Jean-Jacques, MERLE Virginie, MIGNOTTE Pascal, PASTOR Abel, TAVERNIER Karine, VASSORT Alain .**

**Absents et excusés : CHERVALIER Jean-Paul (pouvoir à JJ Levadoux), DA SILVA Aristide (pouvoir à Nadine Boutonnet), SURZUR Laurence (pouvoir à Virginie Merle) VALLERY Myriam (pouvoir à Philippe Couturier).**

Monsieur Philippe GANNE ayant été désigné secrétaire de séance, Madame le Maire a soumis à l'approbation du Conseil Municipal le Procès Verbal de la séance du 28 février 2011.

L'ordre du jour a ensuite été abordé.

**QUESTION N° 1 2011-12 :**  
**COMMUNE Compte administratif 2010**

Rapporteur : Alain Vassort

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de *Jean-Paul Chervalier*, délibérant sur le compte administratif de l'année 2010 dressé par Madame Nadine Boutonnet, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

☒ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		411 879,49		194 995,82		606 875,31
Opérations l'exercice	1 147 727,32	1 250 062,51	439 600,97	248 084,18	1 587 328,29	1 498 146,69
<b>TOTAUX</b>	<b>1 147 727,32</b>	<b>1 661 942,00</b>	<b>439 600,97</b>	<b>443 080,00</b>	<b>1587 328.29</b>	<b>2 105 022,00</b>
Résultats clôture		514 214,68	191 516,79		191 516,79	514 214,68
Restes à réaliser			209 200,00	21 135,50	209 200 ,00	21 135,50
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>1 147 727,32</b>	<b>1 661 942,00</b>	<b>648800.97</b>	<b>464 215.50</b>	<b>1 796 528.29</b>	<b>2 126 157.50</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>514 214.68</b>	<b>184 585.47</b>			<b>329 629.21</b>

☒ Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion,  
 ☒ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,  
 ☒ **Arrête, à 15 voix POUR et 3 ABSTENTIONS, les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-dessus.**

QUESTION N° 2 2011-13  
COMMUNE Affectation des résultats

Rapporteur : Alain Vassort

Les résultats approuvés du compte administratif sont affectés au budget 2011 de la Commune, comme suit :

**Affectation en réserves, R1068, investissement: 184 585.47 €**

**Report en fonctionnement R 002 : 329 629.21 €**

**Soit un total à affecter de 514 214.68 €**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 16 voix POUR et 3 ABSTENTIONS, approuve les propositions faites par Monsieur Vassort pour l'affectation des résultats de la Commune.**

QUESTION N° 3 2011-14  
ASSAINISSEMENT Compte administratif 2010

Rapporteur : Alain Vassort

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de *Jean-Paul Chervalier*, délibérant sur le compte administratif de l'année 2010 dressé par Madame Nadine Boutonnet, Maire,  
 Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

☒ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		23 367,73		21 003.64		44 371.37
Opérations 'exercice	16 930,25	17 696,07	11 776.49	15 570.02	28 706.74	33 266.09
<b>TOTAUX</b>	<b>16 930.25</b>	<b>41 063.80</b>	<b>11 776.49</b>	<b>36 573.66</b>	<b>28 706.74</b>	<b>77 637.46</b>
Résultats clôture		24 133.55		24 797.17		
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>16 930.25</b>	<b>41 063.80</b>	<b>11 776.49</b>	<b>36 573.66</b>	<b>28 706.74</b>	<b>77 637.46</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>24 133.55</b>		<b>24 797.17</b>		<b>48 930.72</b>

☒ Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion,  
 ☒ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,  
 ☒ **Arrête, à 15 voix POUR et 3 ABSTENTIONS, les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-dessus.**

Signature

QUESTION N° 4 2011-15

**ASSAINISSEMENT Affectation des résultats**

Rapporteur : Alain Vassort

Les résultats approuvés du compte administratif sont affectés au budget annexe de l'assainissement, exercice 2011, comme suit :

<b>Affectation en réserves, R1068, investissement:</b>	<b>0.00</b>
<b>Report en exploitation, R002</b>	<b>24 133.55 €</b>

**Soit un total à affecter de 24 133.55 €**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 16 voix POUR et 3 ABSTENTIONS, approuve les propositions faites par Monsieur Vassort pour l'affectation des résultats au budget annexe de l'assainissement.**

---

QUESTION N° 5 2011-16

**COMMUNE - Compte de gestion 2010**

Rapporteur : Alain Vassort

**Le Conseil municipal,**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le cas échéant, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

**Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2010;**

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

**Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010, par le Receveur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part**

*Signature*

QUESTION N° 6 2011-17

**ASSAINISSEMENT - Compte de gestion 2010**

Rapporteur : Alain Vassort

**Le Conseil municipal,**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le cas échéant, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

**Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2010;**

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

**Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010, par le Receveur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part**

---

QUESTION N° 7 2011-18

**Vote des taux des impôts locaux 2011**

Rapporteur : Alain Vassort

Alain Vassort rappelle qu'en 2009 seul le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties avait été augmenté en le faisant passer de 14,50 % à 14,60 %. L'augmentation de cette taxe concernant à la fois les entreprises et les ménages propriétaires représentait un effort symbolique mais nécessaire à une future harmonisation avec la communauté de communes.

En 2010, au vu de la politique sociale de la commune, le conseil municipal avait délibéré pour une non augmentation des taux.

Cette année, la réforme territoriale est en cours et l'Etat n'a pas encore transmis les bases d'imposition. Toutefois, de nombreux projets sont prévus au budget et nécessitent une relative augmentation des taux.

*Signature*

Alain Vassort propose donc :

- une augmentation de la taxe d'habitation de 12.38% à 12.50%
- une augmentation de la taxe foncière sur le bâti de 14.60% à 14.70%
- le maintien du taux de la taxe foncière sur le non bâti à 85.33 %.

**Le Conseil municipal, après avoir en avoir délibéré, ADOPTE à 16 voix POUR et 3 voix CONTRE, les taux suivants :**

- |  |                |
|--|----------------|
| • <b>Taxe d'habitation</b>                           | <b>12.50%</b>  |
| • <b>Taxe foncière sur les propriétés bâties</b>     | <b>14.70 %</b> |
| • <b>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</b> | <b>85.33 %</b> |

---

QUESTION N° 8 2011-19

**Vote des taux de surtaxe assainissement 2011**

Rapporteur : Alain Vassort

Concernant la surtaxe assainissement, Alain Vassort rappelle que, conformément aux engagements contractuels, la Semerap applique automatiquement le tarif en vigueur si aucune délibération ne leur est parvenue avant le 31 mars 2011.

Les tarifs sont libres, chaque commune décidant du taux à appliquer.

Concernant la commune de Ménérol, le montant de la redevance, fixé pour l'année 2010 à **0.10671 € par m<sup>3</sup>**, n'a pas augmenté depuis 10 ans.

Au vu des travaux d'assainissement envisagés sur l'exercice 2011, la non augmentation de ce taux pourrait être préjudiciable à la commune. Toutefois, il semble important de ne pas voter une augmentation trop importante. Monsieur Vassort propose donc de fixer le taux à : **0.25 € /m<sup>3</sup>**.

**Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le tarif applicable pour l'année 2011, soit : 0.25 € par m<sup>3</sup>.**

---

QUESTION N° 9 2011-20

**Demande de subventions – Opération réfection Impasse des Roses**

Rapporteur : Alain Vassort

Dans le cadre du projet global de la réfection de l'Impasse des Roses, un dossier de demande de subvention FIC a déjà été déposé auprès du Conseil Général pour la partie voirie, aménagement et gestion des eaux pluviales.

La partie « assainissement » ou « réseau d'eaux usées », d'un montant estimatif de 88 040 € HT serait également susceptible d'être éligible dans le cadre de la lutte contre la pollution.

*Signature*

Il convient pour ce faire de solliciter officiellement le Président du Conseil général en faisant parvenir des dossiers complets de demande de subvention (incluant la délibération municipale sollicitant ces aides financières et autorisant Madame le Maire à lancer la consultation des Entreprises).

Les dossiers doivent être transmis en triple exemplaire :

- un pour le Conseil Général,
- un qui sera transmis par les Services du Conseil Général à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne
- un pour les services du Conseil Général supervisant la partie technique des travaux.

**Le plan de financement** pourrait être, pour la partie « assainissement », de :

<b>Commune :</b>	<b>40 % de 88 040 € HT, coût estimatif.</b>
<b>Conseil Général :</b>	<b>30 % maximum de 88 040 € HT soit 26412 €</b>
<b>AELB :</b>	<b>30 % maximum de 88 040 € HT soit 26412 €</b>

- SACHANT que le conseil municipal a validé le projet de réfection de l'Impasse des Roses par délibération du 1<sup>er</sup> octobre 2010,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

☒ **SOLLICITE le Conseil général du Puy-de-Dôme et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour l'attribution d'une subvention au titre des travaux d'assainissement de l'Impasse des Roses.**

☒ **ADOpte le plan de financement exposé ci-dessus.**

☒ **DONNE POUVOIR à Madame le Maire ou à son représentant pour déposer les dossiers de subvention auprès du Conseil Général.**

☒ **AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à lancer la consultation des Entreprises et à signer tous les documents relatifs à ces travaux.**

---

QUESTION N° 10 2011-21  
**Budget COMMUNE Exercice 2011**

Rapporteur : Alain Vassort

Monsieur VASSORT présente aux membres du Conseil municipal le budget primitif de la Commune qui s'équilibre de la manière suivante :

**Section de fonctionnement :**

Recettes : 1 581 843.21 €  
Dépenses : 1 581 843.21 €

**Section d'investissement :**

Recettes : 1 112 811.17 €  
Dépenses : 1 112 811.17 €

**Soit un budget total de 2 694 654.38 €**

*Signature*

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE le Budget de fonctionnement et le Budget d'investissement de la Commune 16 voix POUR et 3 Voix CONTRE.**

**Philippe Couturier souhaite expliquer les trois raisons pour lesquelles il vote contre ce budget :**

**- Il regrette de n'être pas associé à toutes les commissions : il lui semblerait normal, en qualité de conseiller municipal, d'être informé des décisions prises pour l'Impasse des Roses, par exemple.**

**- Il n'a pas été informé de la date de la commission « finances »**

**- Il a reçu les chiffres du budget prévisionnel la veille du Conseil, trop tard pour lui permettre d'en faire une analyse**

---

QUESTION N° 11 2011-22

**Budget annexe ASSAINISSEMENT Exercice 2011**

Rapporteur : Alain Vassort

Monsieur VASSORT présente aux membres du Conseil municipal le budget primitif de l'Assainissement qui s'équilibre de la manière suivante :

Section d'exploitation :

Recettes : 33 352,55 €

Dépenses : 33 352,55 €

Section d'investissement :

Recettes : 163 579 €

Dépenses : 163 579 €

**Soit un budget total de 196 931.55 €**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, VOTE, à 17 voix POUR et 2 voix CONTRE, le Budget de fonctionnement et le Budget d'investissement de l'Assainissement.**

---

QUESTION N° 12 2011-23

**Modification du règlement intérieur « jardins pour tous »**

Rapporteur : Karine Tavernier

Rapporteur : Karine Tavernier

Karine Tavernier expose le nouveau règlement intérieur qui annule et remplace le précédent approuvé en conseil municipal du 23 avril 2010.

*Signature*



Deux modifications sont apportées au chapitre V:

- alinéa 5.3 relatif à l'entretien biologique et la récupération des déchets verts dans des composteurs :

« Les déchets verts seront récupérés dans des composteurs de jardin individuel ou commun. Un seul composteur individuel est autorisé par jardin et celui-ci (en bois identiques pour tous) est fourni - à la demande - par la mairie, dans un souci d'harmonie. Tous les autres composteurs (plastiques ou artisanaux) sont interdits. »

- alinéa 5.6 interdisant les plantations de maïs et tournesol pouvant, par leur pollinisation, porter préjudice aux agriculteurs.

**Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à 16 voix POUR, 2 ABSTENTIONS et 1 voix CONTRE:**

☒ **APPROUVE** le règlement intérieur des « jardins pour tous » tel qu'il a été modifié.

☒ **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer les différents documents liés à la location des jardins.

---

QUESTION N° 13 2011-24  
**Approbation de l'Agenda 21 communal**

Rapporteur : Karine Tavernier

Karine Tavernier expose que l'agenda 21, débuté en octobre 2009, est aujourd'hui suffisamment avancé pour pouvoir le présenter à la labellisation, avant le 1<sup>er</sup> juin prochain.

Les membres de l'Assemblée prennent connaissance de la liste d'actions et peuvent consulter en mairie le dossier qui sera envoyé au ministère.

Il est rappelé, qu'avant même son élection, l'équipe municipale est allée à la rencontre des habitants pour élaborer son programme dans la concertation. Soucieuse de l'avenir de son territoire et afin d'instaurer une politique de développement durable, la municipalité a créé une commission Développement Durable en janvier 2009. Des actions ont été menées (sensibilisation, éco-citoyens), des formations d'élus et des services techniques ont été réalisées, et, il est vite apparu que la démarche engagée était proche de celle d'un Agenda 21 et que celui-ci devenait incontournable.

**Le Conseil Municipal a délibéré le lancement officiel de l'élaboration d'un Agenda 21 par délibération du 23/10/2009.**

Il a été décidé de le réaliser en interne (sans l'aide d'un bureau d'étude) mais en s'appuyant sur les données techniques issues du diagnostic du PLU - élaboré en parallèle - notamment pour établir le diagnostic partagé de l'agenda 21.

Plusieurs arguments sont venus étayer ce choix :

S'approprier la démarche et mobiliser en interne élus et personnel communal

Sortir de la méthodologie « standard »

Créer un emploi (mi-temps consacré au secteur Développement Durable)

*Signature*

Le maire Nadine Boutonnet, l'adjoint au développement durable Karine Tavernier et le technicien en charge du développement durable Simon Rellier constituent le comité technique en charge du côté opérationnel et organisationnel de l'agenda 21 (conduite du projet).

Le comité de pilotage est composé de tous les membres de la commission développement durable ; il est chargé d'impulser, d'orienter et de valider la conduite du projet.

**La phase diagnostique**, dont le but est de dresser un état des lieux du territoire dans une perspective de développement durable a été un préalable indispensable à la réflexion sur les enjeux et actions à mettre en œuvre sur le territoire de Ménérol.

Ce diagnostic a été élaboré en confrontant des données techniques (PLU) au ressenti de la population sur la situation actuelle de Ménérol - par le biais d'un questionnaire (intégré au bulletin municipal et disponible en mairie et sur le site internet de la commune).

A partir de ce diagnostic le Comité Partenarial (habitants, monde associatif, techniciens, élus...) a été officialisé pour la mise en œuvre de l'Agenda 21.

**Il a ensuite été décidé d'organiser des ateliers sous forme de petits déjeuners « BIO » afin d'échanger convivialement pour définir axes stratégiques, enjeux et actions.**

Lors du premier atelier, les élus, en concertation avec le Comité Partenarial ont défini les axes stratégiques et les enjeux principaux de l'Agenda 21 de Ménérol. Ces axes stratégiques permettent une classification, selon les priorités de la commune, du futur programme d'actions.

Les élus et les habitants se sont ensuite réunis lors de 5 autres ateliers afin de définir « ensemble » le programme d'actions de l'Agenda 21 de Ménérol.

**Le programme d'actions de Ménérol se décline en :**

⇒ **4 axes stratégiques et 23 enjeux principaux**

Axe 1 : Préserver ENSEMBLE notre terre et les générations futures

Préserver la biodiversité

Viser une bonne gestion et une amélioration de la qualité de l'eau (réduction pollution des eaux)

Préserver les énergies non-renouvelables et promouvoir les énergies renouvelables et les technologies propres

Limiter la production de déchets et augmenter la part des déchets valorisés

Promouvoir une agriculture durable et soucieuse de la protection de l'environnement

Axe 2 : Aménager durablement ENSEMBLE notre espace de vie

Améliorer la qualité paysagère et le cadre de vie (espaces verts, chemins...)

Favoriser les déplacements par modes doux et en transports en commun

*Signature*

Limitier la production de gaz à effet de serre

Maîtriser la consommation d'espaces naturels, agricoles et limiter l'étalement urbain

Aménager pour préserver les écosystèmes fragiles et la biodiversité

Placer les questions environnementales au cœur des choix urbains et de l'habitat

Axe 3 : Déployer ENSEMBLE services, dynamisme et solidarité

Aider les plus défavorisés et veiller à l'efficacité des systèmes de solidarité

Préserver un tissu local de commerce pour maintenir une ville « vivante »

Assurer l'accès à la culture pour tous

Développer et diversifier l'offre en logement

Stabiliser voire augmenter la population

Valoriser les ressources du territoire et développer la création d'emploi

Proposer des équipements et des services adaptés

Axe 4 : S'impliquer ENSEMBLE

Impliquer les jeunes dans la vie locale

Assurer l'information des citoyens : favoriser la compréhension des politiques

Favoriser la cohésion sociale et les échanges intergénérationnels

Exemplarité communale quant au respect de l'environnement

Sensibiliser les habitants au développement durable et les rendre acteurs de l'évolution de la commune

**Soient 47 actions concrètes**

**Axe 1 :**

- ⇒ *Tendre vers « le zéro phyto »*
- ⇒ *Projet «fleurissement en pieds de murs» sur 2 rues pilotes*
- ⇒ *Favoriser la plantation de haies*
- ⇒ *Diagnostic du réseau d'assainissement communal et intercommunal*
- ⇒ *Poubelles publiques*
- ⇒ *Réduction de la consommation d'énergie des bâtiments communaux*
- ⇒ *Plan de rénovation de l'éclairage public*
- ⇒ *Bonne gestion de l'éclairage public*
- ⇒ *Installation de panneaux photovoltaïques sur le toit des bâtiments communaux appropriés*

**Axe 2 :**

- ⇒ *Prise en compte du développement durable dans l'élaboration du PLU*

Signature

- ⇒ *Aménager les espaces verts existants avec les habitants*
- ⇒ *Aménager la rue champs Bernard*
- ⇒ *Aménager la place de la mairie*
- ⇒ *Créer de nouveaux espaces verts et des chemins de promenade*
- ⇒ *Accès par mode doux à Carrefour*
- ⇒ *Favoriser l'accès à Bourassol par le biais de cheminements doux*
- ⇒ *Favoriser la circulation : piétonne et cycliste en cohabitation avec l'automobile*
- ⇒ *Aménagements afin de diminuer et ralentir la circulation au sein de la commune*
- ⇒ *Solutionner les problèmes de mauvais stationnement*

### **Axe 3 :**

- ⇒ *Accès aux mitrodaïres à l'école de musique et des arts plastiques de RIOM*
- ⇒ *Itinéraire d'une chaise pliante*
- ⇒ *Communication sur les services sociaux et services à la personne existants*
- ⇒ *Mise en place de nouveaux logements sociaux*
- ⇒ *Accès libre à internet au sein d'un bâtiment communal*
- ⇒ *Installation de signalétiques des bâtiments communaux*
- ⇒ *Limiter les nuisances sonores des salles communales*
- ⇒ *Aménagements de la salle polyvalente*
- ⇒ *Installation d'un panneau de basket en accès libre*
- ⇒ *Aménagement de terrains de pétanques*
- ⇒ *Ouverture au public du stade de foot durant les vacances scolaires*
- ⇒ *Favoriser le développement de la zone artisanale des Charmes*

### **Axe 4 :**

- ⇒ *Semaine du développement durable*
- ⇒ *Eco-printemps*
- ⇒ *Nettoyage des ruisseaux*
- ⇒ *Mise en place de « jardins pour tous »*
- ⇒ *Projet d'Eco-Ecole*
- ⇒ *Comportements éco-responsables de la commune*
- ⇒ *Achats éco-responsables de la commune*
- ⇒ *Bonne gestion du papier*
- ⇒ *Mise à disposition de vélos pour les agents communaux*
- ⇒ *Chantier international jeunes volontaires*
- ⇒ *Aménagement d'un local intergénérationnel*

- ⇒ *Lancer une consultation auprès des jeunes*
- ⇒ *Livret nouvel habitant*
- ⇒ *Plan de la commune réactualisé*
- ⇒ *Ajout de panneaux informatifs*
- ⇒ *Développer la concertation autour des projets communaux*

**Vu** l'ensemble des réglementations européennes et internationales en faveur d'une croissance durable, respectant l'environnement, notamment la déclaration de Rio, et l'Agenda pour le XXI<sup>e</sup> siècle qui consacre le rôle central des collectivités locales dans la poursuite des objectifs du développement durable,

**Vu** la législation française, et notamment le Grenelle de l'Environnement,

**Vu** la délibération du Conseil municipal approuvant le lancement de la démarche de l'Agenda 21 et la présentation en Conseil Municipal du diagnostic et de la stratégie de développement durable de la commune, établis en concertation avec la population, par le biais de questionnaires, de réunions publiques et d'ateliers (« p'tit déj de l'agenda21 »),

**Vu** la liste des 47 actions intégrées dans le dossier de l'agenda 21 de Ménérol,

**Considérant** que le plan d'actions ainsi présenté, élaboré également après concertation de la population lors d'ateliers ouverts au public, répond aux axes stratégiques tels que déterminés suite au diagnostic de la commune.

**Considérant** que les actions seront mises en œuvre, de manière transversale, par les différentes commissions municipales et extra-municipales, avec concertation de la population concernée (village, quartier, rue, associations, ...)

**Le Conseil Municipal, à la suite de cet exposé et après en avoir délibéré, DECIDE à 16 voix POUR et 3 ABSTENTIONS :**

- **D'approuver l'agenda 21** tel que présenté
- **De s'engager à mener les actions déterminées** pour répondre aux axes de développement durable de la commune.
- **De mener ce plan en poursuivant le partenariat** avec la population et les associations mitrodaïres, mais aussi avec les organismes publics tels que notamment, la DREAL, l'ADEME, l'ADHUME, la Région Auvergne et le Comité Régional des Agendas 21, le Département du Puy de Dôme et Riom Communauté.
- **D'autoriser le Maire à solliciter tous ces partenaires** afin d'obtenir des subventions pour la mise en action de l'Agenda 21 de Ménérol.
- **D'autoriser le Maire à solliciter l'Etat** dans le cadre de l'appel à reconnaissance des projets territoriaux de développement durable et des agendas 21 locaux.
- **D'autoriser le Maire à signer tous les actes** relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Philippe Couturier précise que, n'ayant pas suivi ce projet, il ne souhaite pas prendre position.

QUESTION N° 14 2011-25

**Convention FAL 2011**

Rapporteur : Christine Chalard

Christine Chalard rappelle qu'une première convention a été signée en 2006 et a pris fin au 31.12.09.

Une nouvelle convention ayant pour objet **l'organisation et la gestion d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)** fonctionnant les mercredis des périodes scolaires, les vacances scolaires d'hiver, de printemps et d'automne a été approuvée, par délibération du conseil municipal, pour l'année 2010.

Toujours sur la base d'un partenariat fort entre la FAL, la CAF et la Commune, il est proposé aujourd'hui au conseil municipal d'approuver la nouvelle convention portant sur l'année 2011 et pouvant faire l'objet d'une reconduction expresse au 31.12.11.

Christine Chalard explique que les tarifs seront examinés parallèlement aux tarifs communaux de la cantine et de la garderie et feront l'objet d'une délibération propre, avec effet à la rentrée scolaire de septembre 2011.

**Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

☒ **APPROUVE :**

- la convention liant la Commune de Ménérol et la Ligue de l'Enseignement du Puy-de-Dôme, dont dépend la Fédération des Œuvres Laïques, concernant l'organisation et la gestion d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, pour une année avec possibilité de reconduction expresse au 31 décembre 2011.

- la décision de ne pas modifier les tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2011 mais de les délibérer en parallèle des tarifs communaux de la cantine et de la garderie, avec effet à la rentrée scolaire de septembre 2011.

☒ **MANDATE** Madame le Maire pour signer la convention officialisant ce partenariat et les documents qui lui sont liés.

---

QUESTION N° 15 2011-26

**Modification des représentants du conseil municipal au CCAS**

Rapporteur : Nadine Boutonnet

Madame le Maire rappelle que la moitié des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale sont élus par le conseil municipal et que le Maire est président de droit du CCAS.

Lors du conseil municipal en date du 28 mars 2008, ont été élus, à l'unanimité, membres du CCAS: Monsieur Alain VASSORT, Mesdames Christine CHALARD, Marie-Christine AUBERT, Laurence SURZUR et Isabelle JOUVE.

*Signature*

Monsieur Vassort, ne pouvant se rendre disponible lors de la majorité des réunions de conseil d'administration, demande à se retirer. Madame le Maire propose la candidature de Virginie Merle.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection du représentant appelé à remplacer Monsieur Alain Vassort.

**Madame Virgine Merle est proclamée, à l'unanimité, membre du conseil d'administration du CCAS en lieu et place de Monsieur Alain Vassort.**

## **9/ QUESTIONS DIVERSES**

Karine Tavernier présente un arrêté de police municipale concernant l'entretien et l'occupation du domaine public. Cet arrêté interdit notamment l'utilisation d'engrais chimiques, de produits phytosanitaires (désherbant...) et de produits non autorisés en agriculture biologique pour l'entretien des plantes en bord de trottoir.

< > < > < > < > < > >

**La clôture de la séance officielle a ensuite été prononcée.**

MENETROL, le 23 mars 2011

**LE MAIRE,**

**Nadine BOUTONNET**

**FEUILLE DE CLOTURE du Conseil Municipal du 23 mars 2011**

**Article R 2121-9 du CGCT** : Chaque feuillet clôturant une séance rappelle les numéros d'ordre des délibérations prises et comporte la liste des membres présents avec, en regard, une place pour la signature de chacun d'eux ou, éventuellement, la mention de la cause qui les a empêchés de signer.

01	COMMUNE Compte administratif 2010	2011-12
02	COMMUNE Affectation des résultats	2011-13
03	ASSAINISSEMENT Compte administratif 2010	2011-14
04	ASSAINISSEMENT Affectation des résultats	2011-15
05	COMMUNE - Compte de gestion 2010	2011-16
06	ASSAINISSEMENT - Compte de gestion 2010	2011-17
07	Vote des taux des impôts locaux 2011	2011-18
08	Vote des taux de surtaxe assainissement 2011	2011-19
09	Demande de subventions – Opération réfection Impasse des Roses	2011-20
10	Budget COMMUNE 2011	2011-21
11	Budget ASSAINISSEMENT 2011	2011-22
12	Modification du règlement intérieur « jardins pour tous »	2011-23
13	Approbation de l'Agenda 21 communal	2011-24
14	Convention FAL 2011	2011-25
15	Modification des représentants du conseil municipal au CCAS	2011-26

AUBERT	Marie-Christine		LAURENT	Michel	
BOUTONNET	Nadine		LEVADOUX	Jean-Jacques	
BOUILHOL	Jean-Charles		MERLE	Virginie	
CHALARD	Christine		MIGNOTTE	Pascal	
CHERVALIER	Jean-Paul		PASTOR	Abel	
COUTURIER	Philippe		SURZUR	Laurence	
DA SILVA	Aristide		TAVERNIER	Karine	
DE ABREU	Jérôme		VALLERY	Myriam	
GANNE	Philippe		VASSORT	Alain	
JOUVE	Isabelle				

*Signature*